

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS539

présenté par

M. Marleix, M. Dive, Mme Duby-Muller, M. Habert-Dassault, M. Nury, Mme Petex-Levet, M. Schellenberger, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Blin, M. Bony, M. Boucard, M. Bourgeaux, M. Breton, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Ciotti, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme D'Intorni, Mme Dalloz, M. Descoeur, M. Di Filippo, M. Dubois, M. Dumont, M. Forissier, M. Gaultier, Mme Genevard, M. Gosselin, Mme Gruet, M. Meyer Habib, M. Herbillon, M. Hetzel, M. Juvin, M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Emmanuel Maquet, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Neuder, M. Pauget, M. Portier, M. Pradié, Mme Péricault, M. Ray, M. Rolland, M. Seitlinger, Mme Serre, Mme Tabarot, M. Taite, M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vatin, M. Vermorel-Marques, M. Jean-Pierre Vigier, M. Vincendet et M. Viry

ARTICLE 8

À l'alinéa 7, après le mot :

« équipements »,

insérer les mots :

« de petites et moyennes entreprises »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Les Républicains propose d'étendre le processus accéléré d'implantations industrielles aux PME qui participent de façon directe ou indirecte aux chaînes de valeurs des secteurs concernés.

Le processus de simplification proposé par l'article a, en l'état, a une portée trop limitée. En effet, les quelques mois gagnés sur les délais des procédures d'installation d'une « giga factory » risquent d'être vite perdus, si la complexité administrative demeure dans toute la chaîne de valeur, et en particulier pour une PME sous-traitante. Lorsque celle-ci voudra s'agrandir pour répondre aux commandes de la « giga factory », elle sera soumise au calendrier de droit commun et non à la procédure accélérée. Les 17 mois d'attente en moyenne pour construire ou étendre l'installation de la PME se rajouteront aux 6 mois dont la « giga factory » aura pu bénéficier.